

LE PETIT CETONNAIS



CETON

Les actualités locales récentes



base
adresse
locale

L'ADRESSAGE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Désormais, Le déploiement des bases adresses locales ou adressage est obligatoire (*Décret du 11/08/23 et Article 169 de la Loi 3DS du 21/02/2022*) pour toutes les communes.

Les données « adresse » doivent être intégrées dans la base adresse nationale (BAN) afin d'être réutilisées par l'ensemble des utilisateurs des adresses (SDIS, opérateurs GPS, La Poste, Orange, etc.).

Pourquoi est-ce important d'avoir une adresse correcte ?

- Rapidité d'intervention des différents services de secours,
- Optimisation de la livraison du courrier et des colis,
- Efficacité des divers services à domicile (aide à la personne, service de ramassage des déchets...),
- Meilleur repérage sur les GPS ou smartphones pour se déplacer plus facilement,
- Bon déploiement de la fibre

Ce qui va changer :

- Les voies doivent être nommées pour éviter les confusions mais les noms des lieux dits sont gardés

- Il faut renommer les voies qui portent le même nom, pour enlever toute ambiguïté

- En campagne, tous les chemins auront des noms et les habitations un numéro

- Les numérotations en ville pourront changer pour une meilleure lisibilité

Une consultation de vos adresses sera possible pendant 3 semaines en mairie, ce qui permettra de corriger les éventuelles erreurs avant publication officielle (date à venir).



Des questions ? veuillez contacter la mairie au 02 37 29 77 13

-Recherche-



Recherche de bénévoles pour accompagner cet événement exceptionnel !



LES TRAVAUX DU LION D'OR, C'EST PARTI !

Après un temps long d'étude d'impact et de projet architectural, la rénovation du restaurant Le Lion d'Or est enfin lancée ! Plusieurs mois de travaux sont nécessaires avant la réouverture. Infos à suivre !



A PROPOS DU DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS DU CREDIT AGRICOLE



-COMMUNIQUE DU 4 MARS 2024 DE LA MAIRIE DE CETON-
M. Philippe Volcker, conseiller municipal, a déposé un recours contre la commune de Ceton auprès du Tribunal Administratif de Caen demandant l'annulation de la délibération du conseil municipal du 18/12/2023 relative à la signature d'un protocole d'accord entre la commune et le Crédit Agricole de Normandie pour le maintien du DAB. En conséquence, le Crédit Agricole a indiqué qu'il suspendait le maintien du DAB à la décision du Tribunal Administratif

« En application de l'article 6IV de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, M. VOLCKER a demandé la publication du droit de réponse suivant concernant le DAB de CETON. Ce droit de réponse ne préjuge en rien de la décision du Tribunal administratif à intervenir ».

DROIT DE RÉPONSE DE PHILIPPE VOLCKER, CONSEILLER MUNICIPAL

En tant qu'élu de la liste « Ceton change de ton » au conseil municipal, suite à la publication le 4 mars 2024 du communiqué de la mairie à propos du DAB du Crédit Agricole à Ceton sur le site de la mairie et les réseaux sociaux, je confirme que j'ai bien demandé l'annulation de la DÉLIBÉRATION "Crédit Agricole" du 22 mars 2024 auprès du Tribunal Administratif. Je pense n'avoir fait que mon devoir d'élu municipal.

JE NE SUIS NULLEMENT RESPONSABLE DE LA FERMETURE DU DAB.

Cette délibération était mal fondée, avec de grands manques d'informations sur les engagements pris par la commune. Je m'en suis expliqué lors de la réunion du conseil municipal et j'avais pris position pour une négociation beaucoup plus dur avec le Crédit Agricole. Je reste farouchement contre la fermeture du DAB et surtout de l'agence du Crédit Agricole de Ceton.

LE SEUL RESPONSABLE DE CES FERMETURES C'EST LE CRÉDIT AGRICOLE !

Retrouvez *Le Petit Cetonais* en format numérique sur le site internet de la commune dans la rubrique « Municipalité / Newsletters »

Le saviez-vous ?

TRI DECHETS BAC JAUNE

DÉPOSEZ VOS DÉCHETS EN VRAC = PAS DE SAC DANS LE BAC JAUNE



A VENIR



ENVIE DE CULTIVER VOTRE POTAGER ?



Reste un jardin communal à la Maroisse disponible à la location
Renseignements en mairie



ELECTIONS EUROPEENNES
LE DIMANCHE 9 JUIN 2024



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES
EN LIGNE AVANT LE 1^{ER} MAI 2024
EN MAIRIE AVANT LE 3 MAI 2024



